

Les pièces justificatives nécessaires

- Pour enregistrer votre demande :
 - ✓ Une pièce d'identité : carte d'identité, carte de séjour ou passeport pour les adultes, livret de famille ou acte de naissance pour les mineurs
 - ✓ Avis d'imposition des deux dernières années

- La situation familiale :
 - ✓ Marié(e) : livret de famille ou document attestant du mariage
 - ✓ Veuf(ve) : certificat de décès ou livret de famille
 - ✓ Pacsé(e) : attestation d'enregistrement de celui-ci
 - ✓ Divorcé(e) ou séparé(e) : extrait du jugement, de l'ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de Pacs
 - ✓ Enfant attendu : certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à douze mois.

- La situation professionnelle :
 - ✓ La carte étudiante pour les étudiants
 - ✓ Le contrat de travail pour les apprentis
 - ✓ Tout document attestant de votre situation professionnelle (quand vous avez coché la case « autre »)

- Le montant des ressources mensuelles :
 - ✓ Le dernier avis d'imposition des personnes qui occuperont le logement
 - ✓ Les 3 dernières fiches de salaire ou une attestation de l'employeur pour chaque personne déclarée
 - ✓ L'attestation CAF pour toutes prestations sociales et familiales
 - ✓ L'extrait de jugement ou tout autre document démontrant la perception pour une pension alimentaire reçue
 - ✓ L'avis d'attribution de bourse pour les étudiants
 - ✓ La notification de pension pour les retraités et les bénéficiaires d'une pension d'invalidité
 - ✓ L'avis de paiement, si vous percevez l'Allocation d'aide au retour à l'emploi
 - ✓ Le bulletin de la sécurité sociale en cas d'indemnités journalières

- Le logement actuel :
 - ✓ Locataire : bail et quittance ou une attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges
 - ✓ Propriétaire : acte de propriété et le plan de financement
 - ✓ Hébergé : attestation de l'hébergeant (structure ou particulier)

- ✓ Camping, hôtel, sans-abri : attestation d'un travailleur social, d'une association ou un certificat de domiciliation

➤ Le motif de votre demande :

- ✓ Handicap : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (commission départementale de l'éducation spéciale, commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ou d'un organisme de sécurité sociale
- ✓ Raisons de santé : certificat médical
- ✓ Sans logement : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement
- ✓ Logement non décent, insalubre ou dangereux : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal, d'une attestation de la Caf ou de la CMSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité réparable ou irréparable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'indécence, l'insalubrité ou la dangerosité du logement
- ✓ Logement repris ou mis en vente par son propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- ✓ Procédure d'expulsion : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux
- ✓ Violences familiales : ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou dépôt de plainte
- ✓ Coût du logement trop élevé : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement ;
- ✓ Accédant à la propriété en difficulté : plan d'apurement de la dette ; démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés
- ✓ Regroupement familial : attestation de dépôt de demande de regroupement familial
- ✓ Assistant maternel ou familial : agrément
- ✓ Mutation professionnelle : attestation de l'employeur actuel ou futur
- ✓ Rapprochement du lieu de travail : document justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur